

## DELIBERATION N° 0 DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

## SEANCE DU

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 juillet 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
- VU** la délibération n°17/012 AC de l'Assemblée de Corse en date du 27 janvier 2017 autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse et la Conseillère exécutive en charge des affaires européennes et internationales à signer tous les accords de coopération et déclarations découlant de la mise en œuvre de sa politique européenne et internationale.
- VU** l'arrêté n° 18/093 CE du Président du Conseil Exécutif de corse autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse à procéder à l'individualisation des crédits en vue de l'organisation de l'Assemblée générale de la Commission des îles de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes à Bastia les 12 et 13 juillet 2018,
- VU** ...

## APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE PREMIER :** **PREND ACTE** de la participation de la Collectivité de Corse, en tant qu'hôte, de la 38ème Assemblée générale de la Commission des îles de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes à Bastia les 12 et 13 juillet 2018,

**ARTICLE 2 :** **ACTE** la prise en charge des dépenses liées à l'organisation de cet évènement telles qu'établies dans le rapport de présentation (cf annexe), sur le ***Programme 2221*** « *Coopération internationale* » - *Organisation de l'Assemblée générale de la Commission des îles de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes* - Coût total de l'opération : 32 218,67 € TTC

**ARTICLE 3 :** La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le  
Le Président de l'Assemblée de Corse,  
Jean-Guy TALAMONI